

# Le conseil privé du gouverneur aux Antilles<sup>1</sup>

par  
Dom. Aimé Mignot,  
Université des Antilles-Guyanne

*En hommage et remerciements au professeur Cl. Émeri*

*La création du conseil privé a semblé être une nouveauté au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Sans doute le fut-elle. Mais elle reprenait une tradition de l'Ancien Régime, à l'instar de notre conseil d'État actuel, une tradition « louis-quatorzienne ». Conseil de gouvernement et juridiction à la fois, ce conseil intervenait aussi bien en matières juridictionnelle qu'administrative, contentieuse que gracieuse, et pour clore le tout, civile que militaire. Là réside l'allure traditionnelle de cet organe. Le conseil privé a pu être ressenti comme un contre-pouvoir à la toute puissance du gouverneur qui n'avait plus, face à lui, l'officier traditionnel de l'ancienne monarchie qu'était l'intendant de police, justice et finances, commissaire du roi. À preuve, sans aucun doute, le fameux **article 180 § 1<sup>er</sup>** de l'ordonnance fondamentale de 1827 qui prévoit la **participation** du conseil privé aux **pouvoirs extraordinaires du gouverneur**. En ce cas le conseil s'adjoindra deux membres de la cour royale et les mesures « autorisées » sont votées impérativement à une majorité qualifiée... À preuve encore, le § 2 de l'article 82, qui dispose que la responsabilité du gouverneur peut être recherchée lorsque ce dernier a pris des mesures contraires à l'avis du conseil privé lorsque celui-ci doit être consulté... À l'évidence, notre organe paraît être un véritable conseil de gouvernement propre à aider le chef de la colonie à déterminer et conduire sa politique. Il peut également le dissuader, contribuer à fléchir sa volonté sur des points non désirables. Un historien, Auguste Lacour, sera même en mesure d'affirmer en 1828 : « Sous l'empire de cette [nouvelle] législation, les grands*

---

1. Liste des abréviations utilisées : ADG : Archives départementales de la Guadeloupe – ADM : Archives départementales de la Martinique – CHAN : Centre historique des archives nationales, Paris – CAOM : Centre des archives d'Outre-mer, Aix-en-Provence – BSHG : *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe* – c. : carton – doss. : dossier.